



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 8 septembre 2021

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Réjean Laroche, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Gaétan Morin, conseiller
Serge Perrault, conseiller
Martin Rondeau, conseiller
Richard Rondeau, conseiller

Mmes Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ABSENTS

MM Joé Deslauriers, conseiller
François Quenneville, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M Réal Brassard, secrétaire-trésorier et directeur général
Mme Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance se tient par vidéoconférence en raison des mesures sanitaires reliées à la COVID-19. L'enregistrement audio sera disponible sur le site Internet de la MRC.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-09-060-2021

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Rondeau et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 14 h 27.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-09-061-2021

Il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021
4. DOSSIERS
 - 4.1. Dérogation mineure – Lac Riopel à Saint-Guillaume-Nord - Matricule 6364-78-0479 - Décision
 - 4.2. Programme d'amélioration des chemins en TNO (PACT) – Reconduction et bonification du programme – Décision
 - 4.3. Appel d'offres Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord – Résultats et options – Décision
 - 4.4. PAFIO – Harmonisation COULON (TNO) - Adoption



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 8 septembre 2021**

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2021

TNO-09-062-2021

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par Mme Isabelle Perreault et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

**4.1. Dérogation mineure – Lac Riopel à Saint-Guillaume-Nord – Matricule
6364-78-0479 - Décision**

TNO-09-063-2021

Considérant qu'il n'y a pas ou peu d'impact sur le voisinage;

Considérant que la demande n'aggrave pas le caractère dérogatoire;

Considérant que la demande permet d'améliorer le respect des normes environnementales;

Considérant que le règlement actuel ne répond pas aux besoins d'aménagement des propriétés du secteur du lac Riopel qui présentent une occupation au sol particulière, soit de petits terrains regroupés assimilables à un développement plus intensif;

Considérant la recommandation favorable du Service d'aménagement;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie accorde la dérogation mineure au lot 5 844 353 qui pourra implanter un chalet à 8,40 m de la ligne latérale.

**4.2. Programme d'amélioration des chemins en TNO (PACT) – Reconduction et
bonification du programme - Décision**

TNO-09-064-2021

Considérant que le Programme d'aide à l'amélioration des chemins en TNO (PACT) génère un investissement exponentiel sur les chemins forestiers, permettant ainsi le développement du territoire public;

Considérant que depuis 2018 les associations locales ont investi près de 229 216 \$ dans les chemins forestiers;

Considérant qu'en 2021 les associations ont investi une somme de plus de 71 730 \$ sur les chemins forestiers;

Considérant qu'en 2021 la somme des subventions accordées par le TNO était de plus de 99 904 \$, répartie entre 12 associations;

Considérant le développement d'un second volet pour appuyer les associations lors d'interventions d'urgence sur les chemins forestiers en terres publiques;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 8 septembre 2021

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie reconduise le Programme d'amélioration des chemins en TNO pour un montant maximum de 110 000 \$, dont 10 000 \$ pour le volet 2 : interventions d'urgence.

4.3. Appel d'offres Collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord – Résultats et options - Décision

TNO-09-065-2021

Considérant l'échéance au 31 décembre 2021 du contrat actuel avec Compo Recycle pour la collecte des matières résiduelles de Saint-Guillaume-Nord;

Considérant les résultats de l'appel d'offres qui entraîneraient une hausse très importante de la taxe GMR du secteur;

Considérant la possibilité d'une entente de services avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour ces services de collecte des matières résiduelles et les coûts réalistes proposés;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil municipal du TNO demande à l'administration du TNO :

- de ne pas donner suite à l'appel d'offres public réalisé;
- de convenir d'une entente avec la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints pour les services de GMR de Saint-Guillaume-Nord au coût estimé par la Municipalité de 370 \$/porte (entente d'un an, renouvelable pour une période maximale de 3 ans).

4.4. PAFIO – Harmonisation COULON (TNO) - Adoption

TNO-09-066-2021

Considérant que des travaux d'aménagement forestier sont prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2018-2023, dans le secteur COULON situé dans le Territoire non organisé (TNO);

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec l'administration du TNO, pour laquelle cette dernière a soulevé les enjeux suivants;

- Paysage
- Accès au territoire
- Période d'opération
- Transport de bois – quiétude

Considérant que le MFFP a conduit un processus d'harmonisation avec les représentants des utilisateurs du territoire concerné par les travaux d'aménagement forestier dans le secteur COULON;

Considérant que les mesures d'harmonisation convenues lors de ce processus d'harmonisation répondent aux enjeux soulevés par les représentants des utilisateurs;

Considérant que les mesures d'harmonisation seront soumises à la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) 062 pour entérinement;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement, d'accepter l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par le Territoire non organisé pour le secteur d'intervention COULON.

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune



**Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie**

**CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 8 septembre 2021**

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

TNO-09-067-2021

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques n^{os} 3441 à 3445 incl., montant total de 730,92 \$

Dépôts directs n^{os} 700416 à 700443 incl., montant total de 231 377,30 \$

Engagements n^{os} 21-000073 à 21-000095 incl., montant total de 196 490,70 \$

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

Aucun virement effectué.

8. VARIA

8.1. Aucun point


9. PÉRIODE DE QUESTIONS

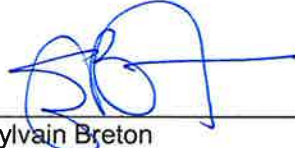
Aucune question.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-09-068-2021

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Martin Rondeau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal des Territoires non organisés soit et est levée à 14 h 35.


Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et
directeur général


Sylvain Breton
Maire